Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,

- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP section économie-gestion option transport logistique est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Anne GASNIER Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS

Vice-Présidents

Mme Caroline DENOIX Inspectrice de l'éducation nationale	Académie de BESANCON
M. Vincent DUCROS Inspecteur de l'éducation nationale	Académie de BORDEAUX

Secrétaire générale

Mme Laurence BOYEAULT Inspectrice de l'éducation nationale	Académie d' ORLEANS-TOURS

Membres du jury

M. Remo ALTOMONTE Professeur de lycée professionnel	Académie de NANCY-METZ
M. Mustapha AMAD Professeur certifié	Académie de LILLE
Mme Laetitia BERARDO Professeure de lycée professionnel	Académie de VERSAILLES
Mme Carole BLAIS Professeure de lycée professionnel	Académie de POITIERS
M. Thierry BOEFFARD Professeur de lycée professionnel	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme Carole BOUXIN Professeure de lycée professionnel	Académie d' ORLEANS-TOURS
M. Florent BURKHART Professeur de lycée professionnel	Académie de LILLE
Mme Florence COLLIARD Professeure de lycée professionnel	Académie de BORDEAUX
Mme Marie-Eve CORTET Professeure de lycée professionnel	Académie de DIJON
M. Stéphane DERICAULT	Académie d' AMIENS

Inspecteur de l'éducation nationale

M. Bruno DI NALLO Personnel de direction	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme Laëtitia GALLIENNE EC. R Professeure certifiée	Académie de POITIERS
Mme Sabine GALY EC. R Professeure de lycée professionnel	Académie de BORDEAUX
M. Eric GAVINET Personnel de direction	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme Julia GOSSELIN Professeure de lycée professionnel	Académie de RENNES
M. Patrick GRAVAL Inspecteur de l'éducation nationale	Académie de LIMOGES
Mme Corinne GREGOIRE Professeure certifiée	Académie de POITIERS
M. Fabrice JACOBS Professeur de lycée professionnel	Académie de LILLE
Mme Myriam LABBE Professeure de lycée professionnel	Académie de BORDEAUX
Mme Rebecca LICART Professeure certifiée	Académie de CRETEIL
M. Sébastien LOICHOT Professeur de lycée professionnel	Académie de BESANCON
Mme Laurence MARCHAL Professeure de lycée professionnel	Académie de POITIERS
Mme Myriam MAZOYER Inspectrice de l'éducation nationale	Académie de LYON
M. Abou El Yazid NOUFLY Professeur de lycée professionnel	Académie de BESANCON
Mme Julie OLIVER Professeure de lycée professionnel	Académie de RENNES
M. Nicolas PASQUET Professeur de lycée professionnel	Académie d' ORLEANS-TOURS
M. Victor PEREIRA Professeur de lycée professionnel	Académie de LYON
M. Hafid REKIMA Professeur de lycée professionnel	Académie de STRASBOURG
M. Jean-Marc SENAC Professeur agrégé	Académie de RENNES

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Frédérique PIERRE Attachée principal d'administration de l'Etat	Académie d' ORLEANS-TOURS
M. Benjamin ROYANNEZ Secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale ou de vice-rectorat	Académie d' ORLEANS-TOURS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU